

Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette Jeudi 2 février 2012 – Ecole élémentaire Henri NOGUERES

- Réunion animée par **Jérôme AMORY**, délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette.

Ordre du jour :

- L'action municipale en faveur des séniors ;
- Questions diverses.

Les actions municipales en faveur des Seniors

- Intervention de **Séverine GUY**, adjointe au Maire chargée des seniors et des liens intergénérationnels

Les seniors dans le 19^e arrondissement représentent une population de 29 000 personnes environ soit 15% de la population totale du 19^e qui est un arrondissement plutôt jeune. A l'intérieur de ce chiffre, on identifie des situations personnelles très diverses ainsi qu'une grande disparité des revenus et une grande précarité pour les seniors les plus pauvres par rapport à la moyenne nationale. Le schéma gérontologique départemental s'est terminé en 2011. Un nouveau schéma en donc à l'étude.

Dans le 19^e, la municipalité lutte contre la précarité des seniors à travers plusieurs axes :

- **Maintien d'un revenu minimum** : l'indemnité « Paris Solidarité » d'un montant de 840 € qui sera valorisé en avril de 35€ ;
- **Accès aux soins**, notamment en urgence avec le dispositif Paris Santé ; aide mutuelle de 39 €, le « pallier santé » ;
- **Ouverture de l'aide Paris Logement aux seniors** ;
- **Valorisation du rôle des seniors dans la cité** notamment au vu des difficultés du passage à la retraite. Exemple : favoriser l'engagement citoyen avec des instances de démocratie participative comme le Conseil des anciens et les impliquer dans l'élaboration et la mise en place d'actions comme la Semaine Bleue, le Ciné Senior - programmation choisie par le Conseil des anciens.
- **Favoriser les liens intergénérationnels** notamment par la proximité des structures d'accueil ;
- **Expérimentation autour de la « cohabitation intergénérationnelle »** qui est une forme de solidarité entre jeunes et anciens (pas d'échange d'argent). Actuellement, 300 binômes fonctionnent dans Paris, notamment à travers l'association « Paris Solidaire ».
- **Lutter contre l'isolement** en permettant l'accès aux loisirs, ce qui implique également de pouvoir se déplacer : carte émeraude, véhicule PAM sur réservation (récemment étendu) ;
- **Renforcer l'autonomie des personnes âgées** : allocation personnalisée d'autonomie en établissement qui correspond à une dépense de 128 millions d'euros en 2011 pour 30 000 bénéficiaires soit un succès malgré le désengagement de l'Etat sur ce terrain.
- **Maintien à domicile** grâce aux aides à domicile (CASVP) ou d'autres dispositifs, par exemple : l'accompagnement pour retirer de l'argent, le plan de prévention canicule, etc.

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la municipalité se mobilise en faveur de la création d'Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). L'objectif est de créer 2200 places supplémentaires d'ici 2014. Actuellement, le 19^e arrondissement présente un équipement important mais toujours insuffisant : le nouvel EHPAD situé Boulevard Macdonald a ouvert au début du mois de janvier 2012 et a ouvert une liste d'attente à la fin du mois; idem pour l'EHPAD Hérold qui présente un taux d'occupation de 100%.

A noter que la création d'EHPAD à Paris répond également à la nécessité de maintenir les personnes âgées proches de leur entourage et de leur lieu de résidence initial. Le manque de places en EHPAD signifie pour de nombreuses personnes âgées un départ hors de Paris;

- **Moyens mis en œuvre également pour aider les « aidants »**, par exemple les familles qui doivent s'occuper de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer : formation, accueil de jour, travail sur la mémoire, etc.

Présentation du Point Paris Emeraude 19e

- Intervention de **Claude CORMIER**, directeur du Point Paris Emeraude du 19^e arrondissement.

Les « Point Paris Emeraude » (PPE) sont les anciens « Centres Locaux d'Information et de Coordination » (CLIC) gérontologiques, un dispositif initié en 1998 dans le cadre du schéma gérontologique départemental.

Les PPE/CLIC ont pour mission de :

- accueillir : accueil physique ou par téléphone ;
- informer les publics et les professionnels : démarches, associations, droits, etc. ;
- conseiller et orienter : répondre aux besoins des personnes, évaluer et mettre en place un plan d'action en coordination avec les acteurs locaux associatifs et médicaux du secteur gérontologique, mises en place d'actions de prévention (prévention canicule, semaine bleue, etc).

Dans le 19^e, on compte environ 30 000 personnes de plus de 60 ans. En 2011, 70% des 80-89 ans sont des femmes ; 48% des personnes âgées dans le 19^e sont isolées.

Jusqu'en 2011, on comptait 15 PPE sur le territoire parisien. Au 1^{er} janvier 2012, les PPE/CLIC se sont regroupés en 6 territoires : Paris Centre, Paris Sud, Paris Ouest, Paris Nord-ouest, Paris Est et Paris Nord-est. Pour ce dernier territoire, le regroupement des 9^e, 10^e et 19^e arrondissements est prévu pour le 1^{er} avril 2012. Les équipes professionnelles ont été renforcées dans le but d'améliorer le suivi des situations des personnes âgées.

Questions/commentaires

- *Vous passez donc de quinze PPE à six ?*

Les équipes sont renforcées pour intervenir au mieux sur l'ensemble du territoire : on passe de 3 à 10 personnes dans l'équipe du territoire Paris Nord Est. On a augmenté les moyens mis en œuvre, notamment afin de renforcer les interventions à domicile.

Plus d'information sur : http://www.paris.fr/pratique/bien-vivre-a-domicile/services-de-proximite/points-paris-meraude/rub_8111_stand_10838_port_18696

Présentation de la Fondation Maison des Champs

- Intervention d'**Henri NAUDET**, directeur général de la Fondation Maison des Champs

Le projet de la fondation Maison des champs repose sur le principe selon lequel « être chez soi, c'est être soi ». Il est donc fondamental de favoriser la vie à domicile des personnes âgées et d'éviter l'isolement. L'objectif de la Fondation est de donner des réponses diversifiées et coordonnées, grâce à plusieurs dispositifs parmi lesquels :

- Appartement avec continuité de réponses 24h/24 ;
- Appartement d'accueil temporaire ;
- Gardes itinérantes de nuit ;
- Collaboration avec le Carrefour des solidarités (bénévolat) et des services de proximité.

A propos des appartements d'accueil temporaire

Ils visent à conserver le caractère familial, à aider et soulager l'entourage. Ils permettent de faire une transition éventuelle vers un EHPAD où un retour au domicile.

Deux appartements accueillent cinq usagers. Certains sont équipés d'une chambre double. Le personnel intervient 24h/24. Les chambres sont équipées de lits médicalisés. La Fondation fournit une aide pour le montage de dossier de prise en charge avec une aide possible du département.

La Fondation est actuellement à la recherche d'un appartement en rez-de-chaussée qui sera sans doute ouvert d'ici la fin de l'année.

Débat

- *L'association Bassin de la Villette ne comprend pas pourquoi le sujet de l'EHPAD qui se construit rue Thionville/Crimée /Colmar n'est pas à l'ordre du jour et pourquoi il n'y a pas eu de concertation sur ce projet.*

Cet EHPAD fait partie de l'action municipale déployée en faveur des seniors sur l'arrondissement. C'est cette action globale que le Groupe d'Animation du Conseil de Quartier, la considérant comme méconnue alors que portant sur une thématique importante, souhaitait mettre à l'ordre du jour sans faire de ce futur équipement un point particulier mais en l'y incluant. Ce projet a par ailleurs été présenté au Conseil des Anciens de l'arrondissement. La démocratie locale doit également veiller à ne pas bloquer des projets d'autant plus lorsque ceux-ci – comme cet EHPAD - répondent à des besoins essentiels et relève de l'intérêt général (comme ici avec l'augmentation des places en EHPAD sur Paris face au vieillissement de la population et du nombre de personnes âgées dépendantes : 75000 personnes âgées et 2200 places d'ici 2014). Ce projet est connu de longue date, les habitants qui s'y opposent ont été reçus par le Maire et ont pu échanger sur le sujet. Ce Conseil de Quartier permet d'en parler. Nous ne voulons pas éviter ce sujet.

- *Nous avons déposé un projet qui incluait une bibliothèque et un café associatif..*

Notre préoccupation est donc commune. Nous comprenons votre déception de ne pas avoir été retenu. La conduite de cette future réalisation a respecté l'ensemble des règles relatives à l'appel à projet. Plusieurs projets ont été étudiés. Le projet retenu répond aux besoins identifiés dans l'arrondissement et plus largement sur Paris : EHPAD et crèche, permettant ici de favoriser l'intergénérationnalité qui est pour nous un axe à développer, sans oublier la conservation de la parcelle de jardin partagé, certes redimensionnée.

- *Il existe un problème de maltraitance institutionnelle dont on parle moins et pourtant les syndicats tels que CGT et FO ont tiré la sonnette d'alarme. Le conseil de quartier avait travaillé pour faire un lieu innovant, ouvert sur le quartier et ses habitants : crèche, jardins, bibliothèque, sous-sol, d'où la déception des personnes devant le projet finalement retenu. Cet établissement va générer de la maltraitance parce qu'il est trop grand.*

Ce reproche est un mauvais procès comme il est extrêmement choquant de chercher à mobiliser contre ce projet en accusant la Mairie de construire un mouvoir comme il a été dit et écrit par ses opposants ! Nous sommes et serons vigilants à propos de la maltraitance. Il existe des instances de démocratie et d'échanges à l'intérieur des EHPAD. Les médecins gériatres se réunissent en « commission de bientraitance » afin d'éviter les dérives.

Par ailleurs, l'encadrement prévu est même supérieur aux normes en vigueur / ou : l'encadrement prévu est conforme aux normes en vigueur (?) donc ce n'est pas en baissant le nombre de lits que l'on diminuera les risques de maltraitance. Un établissement de 5 étages à Paris, ne sort pas de la norme, de même que le nombre de 102 lits est raisonnable. Dans le 20^e arrondissement, un EHPAD de 320 lits fonctionne très bien.

- *Le Jardin partagé était grand et magnifique. On passe d'une parcelle de 1000 m2 à une parcelle de 360 m2 coincée entre les deux bâtiments.*

Le manque de foncier sur Paris est une donnée incompressible, nous avons voulu conserver cette parcelle comme nous nous y étions engagés parce que nous croyons à ce type d'équipement qui favorise le vivre ensemble. Mais il fallait la redimensionner pour l'intégrer au projet global. Il faudrait plutôt que de s'y opposer se mobiliser en tant que Conseil de Quartier pour réfléchir à ce que nous allons pouvoir faire auprès et avec ces futurs habitants ! Nous pouvons continuer à dialoguer pour rechercher des arrangements ou aménagements mais nous ne reviendrons pas sur ce projet.

- *Nous souhaitons souligner le fait que notre pétition contestant le projet d'EHPAD a remporté 1200 signatures des habitants du quartier.*

Questions diverses

- *Le Conseil de Quartier est informé que les Kiosqu'omadaires reprendront le dimanche 15 avril 2012. Venez nombreux, rendez-vous à 16h !
(il s'agit d'une initiative impulsée depuis 2011 par le Groupe d'Animation du Conseil de Quartier qui consiste en une proposition d'actions culturelle et d'animation se déroulant au kiosque de la Place de Bitche un dimanche sur deux de 16h à 18h, et mobilisant les associations du quartier et de l'arrondissement qui y programment des évènements afin de se faire connaître, de valoriser leurs actions, de participer de la vie locale...)*

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

